

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Mars

L'an deux mil seize,

Le 1^{er} Avril 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, DELAIRE F, STONE A, BAILLARGE I, MERCIER S, CAHIER C,
RENAUD F, MORIN H, COURTOIS F, VIDAULT W, AIRVAULT J L, REVRANCHE MF
REPRESENTÉS : POUPIN A, COWLES K.

ABSENTS : LANGLAIS J Ch

SECRÉTAIRE : CAHIER Ch

Objet : Validation du Procès-verbal du 11 Mars 2016

Le conseil valide le procès-verbal à l'unanimité.

Mr le Maire informe que la renégociation du taux pour les frais d'honoraires (pour les travaux de l'office de la salle des fêtes) a été demandée à l'architecte, que ce dernier a acté la demande mais n'a pas encore répondu.

Objet : Vote compte de gestion 2015

Mr le Maire présente le compte de gestion commune 2015 :

COMMUNE	BUDGET 2015	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	640 766.09€	467 390.19€	655 521.29€	188 131.10€
INVESTISSEMENT	1 104 902.02€	680 912.80€	710 891.89€	29 979.09€

Le conseil valide le compte de gestion commune 2015 à l'unanimité

Objet : Vote compte administratif 2015

Mr le Maire présente le compte administratif commune 2015 :

COMMUNE	BUDGET 2015	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	640 766.09€	467 390.19€	655 521.29€	188 131.10€
INVESTISSEMENT	1 104 902.02€	680 912.80€	710 891.89€	29 979.09€

Le conseil valide le compte administratif commune 2015 à l'unanimité.
Mr le Maire n'a pas assisté au vote du compte administratif.

Objet : Délibération fiscale 2016

Mr le Maire informe qu'avant 2016 le taux d'abattement pour les personnes en situation de handicap était fixé à 10%. A partir de 2016 c'est aux communes de choisir le niveau entre 10 et 20%. Après délibération le conseil estime qu'il manque d'informations pour choisir le taux (nombre de personnes handicapées concernées, taux du handicap...) et décide de maintenir le taux à 10%.

Objet : Taux d'imposition 2016

Mr le Président informe que la revalorisation annuelle des bases est de 1% et que l'action menée par la commission des impôts par le biais de révision des valeurs locatives (catégories 6, 7 et 8) a apporté une plus-value supplémentaire. Le produit global des taxes s'élèverait à environ 137 000€ pour 2016. Après étude du budget, le président propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir les taux 2015. A savoir :

Taxe d'habitation : 15,63%

Taxe foncière : 8,30%

Taxe foncière non-bâtie : 44,44%

Le conseil valide cette proposition.

Objet : Entretien Toiture et Restauration vitraux de l'Eglise

Mr le Président présente le montant des travaux pour la restauration des vitraux et de la toiture de l'église.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant total des travaux toiture démoussage, réparation zinc et rénovation des vitraux avec mise en place de grillage de protection : 20 900 € TTC ;

Une première tranche en 2016 : Toiture Démoussage et zinc et les vitraux de deux fenêtres : Côté Sud milieu de nef et Proche de l'entrée : montant de cette tranche : 11 900 € TTC.

Pour cette tranche 2016, les subventions à demander sont : DRAC au niveau région (40% du HT) 3 950 €, au niveau Département (25% du HT) 2 500 €. Après compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 1 950 €, il reste à la charge de la municipalité 3 500 € dont une partie pourra être couverte par des dons.

En 2017, pour réaliser la totalité des travaux de toiture et de rénovation des vitraux (clos et couvert) une deuxième tranche pourra être programmée ; son montant TTC serait de 9 000 € TTC.

Le conseil valide le plan de financement et est favorable pour lancer la première tranche de travaux sur 2016 mais ne s'engage pas pour le moment pour 2017. D'autre part il mandate le Maire pour solliciter les différentes subventions afférentes à ce projet qui pourraient être complétées par des dons.

Objet : Licence IV

Mr le Maire informe qu'il y aurait possibilité d'acquiescer une licence IV auprès de commune de Bouin. Après délibération le conseil fixe un montant maximum de 1 500€ et mandate le Maire pour effectuer les négociations avec ladite commune.

VOTE : POUR : 10

ABSTENTION : 1

CONTRE : 3

Objet : Feu d'artifice

Le premier adjoint présente le devis de Mathieu HERISSE comprenant l'achat ainsi que le tir du feu d'artifice qui s'élève à 800€. Il rappelle que l'année passée le coût du feu d'artifice seul s'élevait à 721€. Après vérification des distances de sécurité l'emplacement du feu d'artifice sera déterminé. Le conseil valide le devis de Mathieu HERISSE.

Vote : POUR : 13 ABSTENTION : 1

Objet : Subventions 2016

Le premier adjoint informe que toutes les associations communales n'ont pas encore déposé les conventions de mise à disposition des salles et leurs demandes de subventions pour 2016. Il propose de voter une somme globale au budget 2016 et de déterminer le détail lors de la réunion de conseil du 15 Avril. Et afin d'établir ce détail une réunion de la commission communication est programmée le 11 Avril à 18H pour revoir les règles d'attribution des subventions aux associations communales. D'autre part il est demandé d'établir un récapitulatif mentionnant le nombre de copies effectuées par les associations et de les valoriser au prix coutant.

Objet : Vote du Budget Primitif 2016

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	497 581.91€	497 581.91€
INVESTISSEMENT	460 373.19€ (*)	460 373.19€ (*)

(*) Dont budget courant : 119 123.19€

Budget Café associatif : 186 250€

Budget Agrandissement cuisine salle des fêtes : 120 000€

Budget Atelier communal : 35 000€

Le conseil valide le Budget commune 2016 à l'unanimité.

Mr le Maire informe qu'il est nécessaire de voter un Budget pour l'entité « Bar Restaurant » car il y a des sommes à régulariser :

BAR RESTAURANT	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2.72€	2.72€

Le conseil valide ce Budget 2016 à l'unanimité

Questions diverses.

Poste de répartition

En 2018 l'implantation d'un poste de répartition par Séolis est prévue pour améliorer le réseau en cas de coupure. Etudes de plusieurs parcelles en cours.

14 Juillet

Le conseil est favorable pour mettre à disposition des structures gonflables pour le 14 Juillet.

Vestiaires du Stade

Peinture des vestiaires prévue le 9 Avril.

Eglise

Il est rappelé qu'une réunion publique a eu lieu pour présenter les travaux envisagés à l'église et la possibilité de créer une association pour tisser un lien entre la mairie et l'association patrimoine. Des personnes ont été intéressées pour adhérer à cette association.

Téléphone portable

Mr le Maire informe que SFR cherche des terrains pour implanter une tour pour améliorer le réseau pour les portables : ce n'est pas possible sur les mâts des éoliennes car il y a des problèmes en cas d'interventions. Le terrain de l'aire de pique-nique à Vieille Ville pourrait convenir pour une couverture maximum. Une délibération sur le choix de cette implantation sera proposée lors d'un prochain conseil.

Le Maire.